

Réponse aux propos distingués de M. Lemaigen

Dans le style choisi qu'on lui connaît, cependant que son projet serait lui, « *topissime* » (sic !). Ces propos appellent quelques réponses.

Première remarque. Rien, vraiment rien, n'oblige aujourd'hui à construire une station d'épuration sur les bords de la Loire. Cela a certes été fait il y a cinquante ans. Mais ce n'est pas une raison pour refaire la même chose aujourd'hui. Il existe quantité d'autres sites pour implanter une station d'épuration. J'ai toujours proposé qu'on fasse un parc sur le site de l'actuelle station d'épuration. Alors qu'on veut préserver, embellir, magnifier les bords de Loire, pourquoi reconstruire justement là – et surtout pas ailleurs ! – une station d'épuration ? Je ne l'ai jamais compris. Et je ne comprends pas toujours pas en quoi une décision aussi aberrante serait « *topissime* » ! On pourrait dire en français ordinaire qu'on atteint plutôt là des sommets d'incohérence et de contradiction.

Deuxième remarque. Il existe de nombreuses alternatives. L'une d'entre elles consiste à utiliser et à étendre l'équipement de La Chapelle Saint-Mesmin, qui a le mérite d'exister et dont chacun reconnaît l'efficacité, y compris ceux qui, à l'époque, l'ont décrié. Pour M. Lemaigen, c'est « *totallement idiot* ». Il existe pourtant une étude de 233 pages réalisée par la société Hydratec, dont les conclusions montrent que pour tous les critères sauf un, cette solution « *idiot* » est préférable à la reconstruction sur place ! Le seul critère en sens inverse est celui du prix. Ce n'est, certes, pas négligeable, mais l'examen attentif de cette étude et du dossier montre que dans un cas (La Chapelle) on prend en compte, pour fixer le prix, le traitement des eaux usées *et* des eaux pluviales, alors que dans l'autre cas (la reconstruction sur place) on ne prend en compte que le traitement des eaux usées ! Autrement dit, on ne compare pas les mêmes choses. Les chiffres donnés doivent donc être revus, et cela d'autant plus que les choses changent aussi si l'on prend en compte les phasages prévus par l'étude Hydratec. Il faut donc à l'évidence une contre expertise pour juger de l'éventuelle différence de coût sur des données comparables (eaux usées seules) et des effets de phasage. Cette contre expertise que j'ai demandée publiquement il ya trois ans, ainsi qu'une association de Saint-Pryvé, a toujours été refusée. Pourquoi ?

Dans ces conditions, chacun voit bien qu'il serait sage – et non « *totallement idiot* » - de demander que ce dossier soit « remis à plat » plutôt que de s'obstiner dans l'erreur. Je ne sais si une telle attitude serait « *topissime* ». En tout cas, elle est urgentissime.

Jean-Pierre Sueur